

**PRATICIENS DE L'INFORMATION ET CHERCHEURS**

Parcours, terrains et étayages

**Viviane Couzinet**

**A.D.B.S. | Documentaliste-Sciences de l'Information**

**1 - L'un et l'autre: parcours**

Afin de mieux appréhender les convergences d'intérêt ce qui différencie la pratique de l'information de la recherche en sciences de l'information, nous proposons un rappel de quelques événements technologiques, institutionnels et scientifiques qui les ont marquées depuis quarante ans.

**L'un : la revendication de la spécificité**

La profession de documentaliste est récente puisqu'elle naît au début du XXe siècle. On peut en effet admettre que les contours de cette fonction nouvelle sont tracés par le traité fondateur de Paul Otlet<sup>1</sup> publié en 1934.

Les premiers enseignements techniques de documentation sont mis en place en 1945 par un organisme professionnel fondé en 1931, l'Union française des organismes de documentation (UFOD). L'ouverture d'une formation démarquée, au moins en partie, de celle déjà relativement bien installée de bibliothécaire, met en lumière la spécificité de la documentation. À partir de 1950, les pouvoirs publics prennent le relais en ouvrant l'Institut national des techniques de la documentation (INTD), rattaché au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et relevant de l'Enseignement technique. Peu à peu, à la fin de leur formation, les élèves de cet Institut, ressentant le besoin d'entrer et de rester en contact étroit avec le milieu professionnel, s'organisent et se regroupent en association (l'AINTD, Association des anciens élèves et élèves de l'INTD). Pendant la même période, l'Association internationale des documentalistes (AID) voit le jour.

Elle regroupe des stagiaires étrangers et des membres du CNRS, et a pour projet de mettre en place une structure nationale parallèle à l'Association des bibliothécaires français (ABF). C'est alors que quelques documentalistes d'horizons divers, animés par la volonté d'exprimer et de représenter la réalité des besoins de l'ensemble des documentalistes, se mettent en relation avec les anciens élèves de l'INTD et de l'UFOD pour former une association représentative. L'Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés (ADBS) s'est

constituée alors, en mars 1963. L'émergence de ce groupe professionnel se concrétise par la mise en oeuvre immédiate d'une enquête nationale destinée à mieux percevoir la réalité de la profession.

Cette enquête, dont le compte rendu constitue le premier numéro de la revue *Documentaliste*<sup>2</sup>, tente de dresser un aperçu de la situation des documentalistes en France. Elle trace le portrait d'une population majoritairement jeune et féminine, ayant une formation en droit ou en lettres, et répartie de manière presque équivalente entre le secteur public et le secteur privé. Ce groupe souffre de la non-reconnaissance des diplômes professionnels pour obtenir un emploi dans l'administration, de son absence de conventions collectives, d'un manque de perspectives de promotion, d'un salaire moyen plus faible que dans les autres professions, à niveau de qualification équivalent. Cette enquête devient un outil qui permet de fonder un ensemble d'actions, auprès des pouvoirs publics en particulier. Elle est relancée à intervalles plus ou moins réguliers depuis quarante ans.

Qu'il s'agisse de l'avènement des grandes banques de données, de l'expansion de l'offre de logiciels pour micro-ordinateurs, de la création du kiosque télématique, du développement du multimédia ou de l'arrivée de l'Internet, les nouveautés technologiques impliquent des adaptations. À chaque fois, dans un premier temps, parce qu'elles sont très liées à l'informatique, elles induisent une plus grande technicité des opérations documentaires.

À chaque fois, dans un deuxième temps, parce que l'ergonomie des systèmes et des matériels s'améliore, parce que la quantité d'information augmente et que son accès est toujours plus rapide, l'accent se porte sur le contenu. Dans ces moments de poussée technologique, le documentaliste, dont l'utilité semble remise en cause, doit apprendre à glisser, dans le premier temps, vers l'apprentissage et l'application de ces technologies puis, dans le deuxième temps, vers un travail plus impliquant sur le plan intellectuel. « Adaptable », « au fait des nouveautés », « maîtrisant les machines et les supports d'informations », « capable de travailler l'information » : tels sont les qualificatifs suggérés par les plaquettes régulièrement éditées par l'ADBS, qui mobilisent la profession sur le projet commun de sa reconnaissance.

Très tôt cette organisation professionnelle réclame l'introduction de formations à la documentation dans le cadre de l'Université comme il en existait déjà aux États-Unis, en URSS et en Suède. Toutefois ce n'est qu'en 1966, avec la mise en place des départements, alors appelés « Carrières de l'information », dans les Instituts universitaires de technologie (IUT), que la formation aux techniques de documentation fait réellement son entrée à l'Université, sous l'impulsion d'enseignants-chercheurs attachés à développer des sciences qu'ils nommeront sciences de l'information et de la communication (SIC).

### **L'autre : la revendication universitaire**

Auparavant, au début des années soixante, quelques universités de lettres, notamment celles de Toulouse, Lyon et Nancy, proposaient un certificate de « techniques documentaires »<sup>3</sup>. L'ouverture de la formation des documentalistes en IUT conduit à la suppression de ce certificat. Trois ans plus tard (en 1969), un diplôme d'information documentation est créé à l'Institut d'études politiques à Paris. L'ouverture des maîtrises des sciences et des techniques (MST) en 1971 est une voie nouvelle pour acquérir un diplôme professionnel, mais ces diplômes se maintiennent difficilement<sup>4</sup> [13].

Le début des années quatre-vingt-dix est fertile en créations de formations à des niveaux plus diversifiés. C'est le cas du module de documentation en licence<sup>5</sup>, quelle que soit la discipline de cette licence. Il s'agit là de pourvoir en candidats le tout nouveau Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) de documentation, dont la première session, en 1989, instaure un corps de professeurs-documentalistes. C'est le cas également de l'ouverture des maîtrises de sciences de l'information et de la documentation. Si des recherches conduites dans nombre de disciplines académiques instituées, notamment la littérature ou l'histoire, dans les années soixante, étaient déjà des travaux de sciences de l'information et de la communication [17], la reconnaissance des SIC au sein de l'université s'est faite progressivement et plus tardivement. Les actions conduites par Robert Escarpit, Jean Meyriat et, de manière moins forte, par Roland Barthes et quelques comparses qui les ont accompagnés dans leurs démarches, sont à l'origine à la fois de l'institutionnalisation des SIC et des premiers textes fondateurs des sciences de l'information et de la communication françaises<sup>6</sup>.

À partir de 1975, la création de la 52<sup>e</sup> section du Comité consultatif des universités conduit à développer des enseignements professionnels de haut niveau (DESS) et à élargir la voie de la recherche par la mise en place d'un DEA et d'études doctorales à composante documentation<sup>7</sup>. Après l'habilitation des premiers doctorats intitulés SIC en 1978, il faudra attendre la circulaire du 16 février 1983 pour que la pérennité de la discipline soit assurée. Celle-ci est désormais désignée par 71<sup>e</sup> section [14]. À partir de 1991 quatre nouveaux diplômes d'études approfondies apparaissent : ENSB, Marseille, Toulouse-I, Paris-VIII, mais celui de Toulouse ne se maintiendra pas. Les ouvertures de formations universitaires conduisent petit à petit au recrutement d'enseignants-chercheurs. Toutefois la dispersion géographique des formations, hors des grands pôles (Bordeaux, Grenoble, Lyon), rend difficile l'émergence d'équipes de recherches et *a fortiori* de laboratoires spécifiques.

C'est dans ce cheminement parallèle dans le temps que praticiens de l'information et chercheurs tentent, chacun de leur côté, de stabiliser leur position. S'ils se rejoignent parfois dans leurs revendications, comme on l'a vu pour celle de l'introduction de la formation dans le cadre universitaire, ils n'en demeurent pas moins éloignés par leurs méthodes de travail et leurs terrains.

### **Parcours parallèles, terrains différenciés, étayages mutuels...**

On a vu que le monde professionnel et le monde de la recherche parfois s'opposent, parfois s'entraident. L'un n'est pas l'autre mais l'un ni l'autre ne peuvent s'ignorer. Toutefois l'étayage mutuel tel qu'il a été mis en évidence ici dépend des positions occupées par les acteurs des réseaux, de leur reconnaissance dans leurs mondes respectifs, de leur force pour créer et maintenir ces liens. L'ADBS ne saurait à elle seule résoudre les problèmes de publication des chercheurs, ni la recherche prétendre intéresser tous les professionnels à l'ensemble de ses travaux. Si les réseaux d'échange entre praticiens et chercheurs sont indispensables, ils ne sont pas suffisants pour assurer la position des uns et des autres. Chacun a devant lui un travail de longue haleine et probablement sans fin : pour les SI celui de s'employer également à la construction et au maintien de leur place au sein des SIC, pour la documentation de contribuer à construire la cohésion des professions de l'information- documentation.

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2003-2-page-118.htm>

Pour citer cet article :

Couzinet Viviane, « Praticiens de l'information et chercheurs » Parcours, terrains et étayages, *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2003/2 Vol. 40, p. 118-125. DOI : 10.3917/docsi.402.0118

**Após ler o texto responda as seguintes questões:**

- 1- Explique de acordo com as ideias do texto o Título "Praticiens de l'information e chercheurs"
- 2- Comente com suas palavras como o texto desenvolve o tema "la revendication de la spécificité"
- 3- Comente com suas palavras como o texto desenvolve o tema "la revendication universitaire"
- 4- Traduza o seguinte fragmento do texto:

**"Parcours parallèles, terrains différenciés, étayages mutuels..."**

On a vu que le monde professionnel et le monde de la recherche parfois s'opposent, parfois s'entraident. L'un n'est pas l'autre mais l'un ni l'autre ne peuvent s'ignorer. Toutefois l'étayage mutuel tel qu'il a été mis en évidence ici dépend des positions occupées par les acteurs des réseaux, de leur reconnaissance dans leurs mondes respectifs, de leur force pour créer et maintenir ces liens. L'ADBS ne saurait à elle seule résoudre les problèmes de publication des chercheurs, ni la recherche prétendre intéresser tous les professionnels à l'ensemble de ses travaux. Si les réseaux d'échange entre praticiens et chercheurs sont indispensables, ils ne sont pas suffisants pour assurer la position des uns et des autres. Chacun a devant lui un travail de longue haleine et probablement sans fin : pour les SI celui de s'employer également à la construction et au maintien de leur place au sein des SIC, pour la documentation de contribuer à construire la cohésion des professions de l'information- documentation."

Boa Prova!